



Belvaux/Sanem, le 13 mars 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement en date du 25 février 2026, réf N° **EAU/AUT/25/0667**, le

Ministère de l'Economie

a obtenu une autorisation relative à la **gestion des eaux dans le cadre du réaménagement du bassin de rétention «Goedertswéier» dans la ZAE Gadderschéier.**

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **13 mars 2026 au 22 avril 2026 inclus.**

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
**Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven**



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz